



SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 033 /UK/P/VP/SG/19

portant nomination de Chefs de Département à l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture de l'Université de Kara

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités publiques du Togo, ensemble les lois qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret N° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara;

Vu les décrets N°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu l'Arrêté N°003/UK/P/VP/SG/13 du 14 janvier 2013 portant création et organisation des départements à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara ;

Vu le décret N°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara;

Vu l'arrêté N°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) à l'Université de Kara

Vu l'arrêté N°014/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant création d'un Service Central d'Assurance Qualité au sein de l'Université de Kara ;

Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Sur proposition du Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture de l'Université de Kara;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE:

Article 1 : Les personnes dont les suivent sont nommées chefs de département à l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture de l'Université de Kara dans les conditions ci-après :

- Monsieur DJALNA Kouyadéga, Assistant, chef du Département d'Agrobusiness ;

01

02

01

03

- Monsieur BOKOBANA Essolakina Magnim, Assistant, chef du Département de la Protection Durable des Végétaux ;
- Monsieur KADANGA Ali Kpatcha, Assistant, chef du Département de la Santé Animale et de la Production Halieutique.

Article 2: Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 114 NOV 2019

Prof. Komla SANDA

AMPLIATIONS MESR (CR) Pdce/UK SG/UK AC-SFO/UK Décanats/Directions

Intéressés

Autres services
Archives